



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration de la Plate-forme européenne des femmes d'Irlande du Nord, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.



Déclaration*

1. La Plate-forme européenne des femmes d'Irlande du Nord est une organisation faitière représentant les organisations féminines, les groupes affiliés, des personnes individuelles et des observatrices de toute l'Irlande du Nord.

2. L'éducation des femmes et des filles ainsi que l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent sont au cœur de la démarche pour l'égalité entre les sexes. C'est particulièrement vrai durant les conflits et dans les sociétés après les conflits où l'indépendance économique des femmes et leur pleine participation à la vie publique sont les gages d'une paix durable et de stabilité.

3. Comme partout ailleurs au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que dans d'autres régions du monde, l'Irlande du Nord a enregistré des progrès notables en ce qui concerne les possibilités d'accès des filles à l'enseignement. La participation des femmes au travail rémunéré a augmenté; cependant, des inégalités considérables subsistent sur les plans de l'éducation et du marché du travail en termes d'opportunités et de résultats obtenus. Il s'agit notamment de l'inégalité salariale, de la ségrégation professionnelle, des stéréotypes relatifs aux hommes et aux femmes, outre les obstacles structurels qui limitent l'accès des femmes au plein emploi et à l'égalité dans le travail.

4. La récession économique et les coupes budgétaires dans le secteur public en Grande-Bretagne et en Irlande du Nord ont eu et continueront d'avoir un impact négatif sur l'emploi des femmes.

5. Les obstacles à la participation des femmes sur un pied d'égalité et à l'augmentation du travail rémunéré des femmes comprennent notamment :

- a) L'offre inadéquate de garderies d'enfants;
- b) L'écart des salaires entre hommes et femmes;
- c) La ségrégation professionnelle des femmes;
- d) Leur concentration dans certains secteurs du travail à temps partiel;
- e) Les femmes cachées dans l'économie;
- f) Les stéréotypes relatifs aux hommes et aux femmes;
- g) L'inégalité des chances en matière d'éducation et ses répercussions sur le marché de l'emploi;
- h) La sous-représentation des femmes dans les instances de décisions.

Travail rémunéré

6. Le taux d'emploi des femmes en Irlande du Nord est de 61,4 %. Il est inférieur de 4,1 % à celui de la Grande-Bretagne. Les disparités dans les taux d'emploi hommes-femmes subsistent. Il y a beaucoup plus de chances que les femmes occupent des emplois à temps partiel, avec une incidence sur leur salaire (les disparités salariales les plus notables relèvent du travail à temps partiel) et sur les possibilités de carrière. Le nombre de femmes dans des emplois à temps partiel a augmenté de 66 % depuis 1984. Cette croissance en grande partie a eu lieu dans le

* La version originale en anglais n'a pas été revue par les services d'édition.

secteur des services en Irlande du Nord entre 1997 et 2007. C'est toutefois un secteur à bas salaires, offrant peu de sécurité d'emploi aux femmes. C'est également un secteur qui a souffert de façon disproportionnée de la récession de l'économie. La décision des femmes de travailler à temps partiel est souvent décrite par le Gouvernement comme « un choix ». Pourtant, il existe de nombreuses preuves que les femmes subissent des contraintes limitant leurs possibilités d'emploi vu la carence de garderies à des prix abordables, outre le fait que les soins maternels ne sont pas rémunérés.

7. Les femmes sont nettement sous-représentées dans les secteurs de l'ingénierie, de la construction, de l'aménagement du territoire et de la technologie, et fortement surreprésentées dans les secteurs de la santé, de l'assistance sociale, de l'accueil et du commerce de détail. Les raisons en sont notamment les stéréotypes relatifs à la carrière et aux conseils prodigués en matière de formation, le choix restreint de programmes de formation du Gouvernement destinés aux femmes et aux filles. Même dans les secteurs d'activités où les employées constituent une large majorité, les femmes sont sous-représentées à la direction et au conseil d'administration de ces entreprises.

8. Les chiffres pour 2009 concernant les femmes chefs d'entreprises indiquent un taux de 2,4 % pour les femmes en comparaison de 8 % chez les hommes. Ceci serait l'équivalent d'un déficit potentiel de 28 00 entreprises appartenant à des femmes s'il y avait égalité entre hommes et femmes. La création d'entreprise est particulièrement faible chez les jeunes femmes. Elle est également relativement faible dans le groupe d'âge des 45 à 54 ans et c'est dans cette classe d'âge que l'écart est le plus grand entre les femmes d'Irlande du Nord et les femmes dans le reste du Royaume-Uni.

Garderies d'enfants

9. L'Irlande du Nord est en retard sur l'Angleterre en ce qui concerne l'offre de garderies d'enfants et leur taux est de 1:6,4 en comparaison de 1:4 en Angleterre. La stratégie nationale relative à la garde des enfants lancée par le Gouvernement de Westminster n'a pas été importée en Irlande du Nord qui ne possède pas l'équivalent du *Childcare Act* anglais de 2006 (loi de 2006 relative à la garde des enfants) qui dispose que les autorités sont responsables de fournir des garderies. La nécessité pour l'Irlande du Nord de disposer d'une stratégie relative à la garde des enfants, à la fois globale et disposant d'un financement adéquat, a été reconnue par plusieurs enquêtes et consultations. L'urgence de ce besoin a été exacerbée par le lien rigide entre accès à assistance sociale et emploi, qui impose en Irlande en 2010 à un parent isolé d'un enfant âgé de sept ans ou plus de prouver qu'il recherche activement un travail pour bénéficier des prestations sociales. En Grande-Bretagne, une amélioration de l'offre de garderies d'enfants a été considérée comme une précondition nécessaire à l'entrée en vigueur d'une telle législation.

Éducation

10. Les résultats scolaires des filles dans de nombreux domaines sont meilleurs que ceux des garçons, ce qui pourrait donner l'impression qu'il y a peu de problèmes en matière d'égalité. Néanmoins, les résultats scolaires sont également tributaires d'autres facteurs tels que la classe sociale, l'appartenance ethnique et maintes jeunes femmes défavorisées sur de nombreux plans finissent dans un groupe

de jeunes sans emploi, sans éducation et sans formation. Les jeunes filles de ce groupe ont souvent abandonné l'école en raison d'une grossesse précoce, de l'obligation de prodiguer des soins à la maison ou de difficultés dans leur vie familiale. Des recherches récentes de l'Institute for Public Policy Research de Grande-Bretagne ont révélé que le taux global de chômage des jeunes au Royaume-Uni est de 18 % dans le groupe des 16 à 24 ans, le plus élevé en 15 ans. Ces recherches ont également trouvé que dans cette classe d'âge, le chômage est le plus élevé chez les non qualifiés. Chez les jeunes filles, le taux de chômage a augmenté de près de 18 % depuis mars 2008. L'Institut de recherches économiques d'Irlande du Nord estime que sur les 24 000 nouveaux chômeurs l'an dernier en Irlande, environ 9000 (37,5 %) étaient âgés de 18 à 24 ans. Comparé à la moyenne du Royaume-Uni, le chômage des jeunes est un problème plus important en Irlande du Nord avec un taux plus élevé que la moyenne du Royaume-Uni de 18 % pour la période juillet – septembre 2009. La comparaison des chiffres de l'Irlande du Nord avec d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économique est également défavorable.

Prise de décision et vie publique

11. Nous soutenons fermement que le progrès limité en Irlande du Nord en ce qui concerne l'égalité en faveur des femmes et des filles est lié à leur sous-représentation et leur marginalisation dans les prises de décision. Dans la présente Assemblée législative de l'Irlande du Nord, il n'y a que 15 femmes sur 108 membres. Seulement 22 % des conseillers dans le gouvernement local sont des femmes et moins de 34 % sont membres d'organismes publics (qui sont responsables de nombreux secteurs de l'administration publique en Irlande du Nord, notamment la santé et les affaires sociales, l'éducation et l'égalité). La recherche menée avec les jeunes femmes en Irlande du Nord a montré « qu'elles attendent toujours l'égalité » et ont le sentiment qu'elles ont peu de possibilités de changer la situation en dépit des pressions des organismes internationaux, notamment le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et les obligations contenues dans la résolution 1325 du Conseil de sécurité et les mesures inscrites dans la Stratégie pour l'égalité entre les sexes en Irlande du Nord, il y a eu peu de mesures concrètes visant à corriger cette sous-représentation. Même lorsque des mesures ont été adoptées, comme la loi contre la discrimination sexuelle des candidats aux élections, elles n'ont pas été appliquées.

Impact des suites du conflit sur les jeunes femmes

12. La tendance a été, en Irlande du Nord, de porter toute l'attention sur les hommes en matière de débats et de politiques issues du conflit et de consolidation de la paix. Les résultats des recherches indiquent que le conflit a eu des incidences notables sur la vie des jeunes femmes, sur leurs possibilités et sur la perception qu'elles ont de leurs communautés et de la société. Vivre dans la ségrégation, la crainte et les privations a limité leurs chances dans de nombreux domaines, notamment l'éducation et l'emploi. Elles ont eu peu de possibilités de comprendre et de donner un sens à leur expérience de grandir dans un pays doté d'un passé si sanglant. En outre, trop peu d'attention a été accordée au fait que l'ensemble des inégalités hommes-femmes a encore accentué l'invisibilité des femmes et des filles. Nous recommandons de mieux tenir compte de l'impact du conflit sur les femmes et les filles pour assurer qu'elles soient entendues et assument des postes de direction.

12. La Plate-forme européenne des femmes d'Irlande du Nord recommande :

a) D'adopter des mesures pour corriger les inégalités dans l'éducation des filles et des femmes en luttant contre les performances médiocres et leurs causes premières tout en assurant les conditions de reprise des études par le biais de voies d'accès à l'éducation formelle et informelle;

b) De rejeter toute formulation dévalorisante telle qu'« économiquement inactives », et de faire calculer la contribution financière des femmes à l'économie du fait de leurs rôles de soignantes et de travailleuses dans l'entreprise familiale ou l'agriculture et d'en reconnaître la valeur;

c) D'éliminer les inégalités découlant du fait que les femmes et les filles continuent de fournir une large part de travail non rémunéré dans le domaine de la protection et des soins et subissent des désavantages financiers et autres découlant de cette situation;

d) De supprimer l'écart salarial entre hommes et femmes en renforçant la législation et les politiques ainsi que leur application accélérée, outre la mise en place d'audits sur l'égalité des traitements et d'aménagements flexibles du travail des hommes et des femmes;

e) D'éliminer les stéréotypes associés aux professions en veillant à ce que l'éducation et l'orientation professionnelle ne soient pas sexistes et en encourageant les filles et les femmes à entrer dans des secteurs non traditionnels;

f) De répondre au besoin urgent de stratégies en faveur de garderies de haute qualité et d'un prix abordable, avec des objectifs clairs pour leur mise en œuvre. La garde des enfants doit être reconnue comme une question familiale;

g) D'engager les gouvernements à veiller à ce que les restrictions budgétaires ne pénalisent pas les femmes de façon disproportionnée;

h) D'engager les États membres lorsqu'ils élargissent les possibilités d'accès au plein emploi des filles et des femmes à augmenter en même temps leur accès aux décisions et à la politique. Des mesures spéciales temporaires à cet effet ont été recommandées en 2008 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Les gouvernements devraient veiller à l'application des dispositions contenues dans la résolution 1325 du Conseil de sécurité (2000).